

ARRÊTÉ DU MAIRE**AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
12 RUE ALFRED CANEL**

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,
VU l'article L. 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,
VU la demande écrite de l'entreprise ADS PACA représentée par Madame DEUIL Nolwenn en date du 20 mai 2025,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée des travaux de reprise et installation des distributeurs de billets de la Société Générale sis 12, rue Alfred Canel à Pont-Audemer,

ARRÊTE

Article 1 : L'entreprise ADS PACA est autorisée à stationner un véhicule d'entreprise dont un poids lourd sur une longueur de 15 mètres de long au droit de l'immeuble sis 12, rue Alfred Canel à Pont-Audemer, le mardi 24 juin 2025 et le mercredi 25 juin 2025, de 9 heures à 17 heures afin d'effectuer les travaux cités ci-dessus.

Article 2 : Des panneaux d'interdiction de stationner seront mis en place, avec copie de cet arrêté, par les services techniques communautaires, le lundi 23 juin 2025.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, l'entreprise ADS PACA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification à l'intéressée.E

Fait à Pont-Audemer, le 17 juin 2025

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS

